



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9435^e séance

Jeudi 12 octobre 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. França Danese	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Kelley
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2023/629)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2023/629)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et M. Solomon Ayele Dersso, Directeur général d'Amani Africa.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/629, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Anyanga.

M. Onanga-Anyanga : Je tiens tout d'abord à remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette importante séance sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine. J'aimerais saluer la présence parmi nous de l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et reconnaître à travers elle le rôle essentiel du Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, et bien

sûr celui du Secrétaire général António Guterres, pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Je voudrais également rendre hommage au Directeur général d'Amani Africa, M. Solomon Ayele Dersso, dont l'institution produit un travail de recherche de grande qualité en appui aux activités de l'Union africaine et de ses partenaires à Addis-Abeba.

Le Conseil de sécurité est en effet saisi du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine » (S/2023/629). Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de présenter ce rapport.

Je souhaiterais féliciter les membres du Conseil de sécurité pour les échanges fructueux qu'ils ont eus la semaine dernière ici même à Addis-Abeba avec leurs homologues du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Leur visite à Addis-Abeba, la nature constructive et substantielle de leurs discussions, ainsi que le communiqué conjoint qui a sanctionné leurs travaux illustrent le ferme engagement des deux Conseils à relever les défis de paix et de sécurité en Afrique, en étroite coopération et dans un esprit de respect mutuel et de solidarité.

Nos délibérations ont également confirmé l'évaluation contenue dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle des partenariats solides entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, les communautés économiques et régionales et les mécanismes régionaux, sont essentiels pour un multilatéralisme efficace. Le partenariat stratégique ONU-Union africaine repose sur le double principe de la complémentarité et des avantages relatifs, en tirant parti des forces de chaque organisation pour atteindre plus efficacement nos objectifs communs de paix et de stabilité en Afrique. Il met l'accent sur la diplomatie préventive et les initiatives de médiation.

Nous savons donc gré au Président et aux membres du Conseil de sécurité d'avoir visité le continent au moment où il est confronté à de profondes mutations dont toutes les implications sont loin d'être pleinement appréciées : une résurgence de conflits internes extrêmement violents où domine la logique de guerre, une recrudescence de la menace terroriste et de la violence extrémiste, faisant le lit du terrorisme, une succession de changements anticonstitutionnels de pouvoir, qui, souvent, traduisent de graves manquements à une gouvernance inclusive et responsable,

mais pas seulement, puisque jamais auparavant n'avions-nous vu la nature se déchaîner avec autant d'acharnement du fait de graves dérèglements causés par les changements climatiques, et ne laissant derrière que destruction et désolation, reflet de l'improbable capacité des États à s'adapter à une planète de plus en plus incandescente, et où s'accroissent aridité des sols et précarité, accentuant du même coup la compétition parfois conflictuelle face à la rareté dans des espaces devenus inhospitaliers. Je reviendrai plus en détail sur ces questions dans un instant.

Bref, la visite du Président et des membres du Conseil a eu lieu dans un contexte fort préoccupant qui menace de remettre en cause les maigres gains des années pré-maladie à coronavirus (COVID-19), alors même que les efforts de relance face à la récession économique peinaient à produire les effets escomptés, en laissant la majorité des États africains dans un stress budgétaire sévère, surendettés et à bout de souffle dans leur quête pour atteindre les objectifs de développement durable. Ici apparaît dans toute sa complexité le lien étroit entre développement, paix et sécurité, d'où les injonctions du Secrétaire général d'adopter une approche holistique des efforts de prévention des conflits, particulièrement en Afrique.

Face à cette situation et à la demande expresse du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine ont entrepris de mieux coordonner les efforts de nos deux institutions en vue de renforcer l'impact des programmes de développement avec une vision commune portée par deux agendas, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063.

(l'orateur poursuit en anglais)

Aujourd'hui, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est un pilier du multilatéralisme et cette collaboration ne cesse de s'étendre et de s'approfondir. De plus, je suis encouragé par la convergence des perspectives et des analyses des deux Conseils sur des questions importantes figurant dans leurs programmes respectifs, ce qui leur offre la possibilité d'accroître plus encore leur collaboration, en particulier sur certaines des problématiques les plus complexes.

Je souhaite aborder trois questions clefs mises en avant dans le rapport du Secrétaire général.

Premièrement, les conflits sur le continent sont de plus en plus complexes et multiformes et, dans la plupart des cas, sont difficiles à résoudre. Comme il est

souligné dans le rapport, les principales menaces structurelles pesant sur la paix et la sécurité durables en Afrique demeurent l'exclusion politique et socioéconomique, y compris les inégalités de genre, la faiblesse des institutions de gouvernance, notamment en ce qui concerne les droits humains, l'état de droit et la démocratie électorale, les lacunes dans la fourniture des services de base et la gestion inéquitable des ressources naturelles, ainsi que le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité organisée. Ces problèmes sont aggravés par une série de facteurs, tels que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et énergétique, des inégalités croissantes et bien établies dans les domaines de la finance, du commerce, de la technologie et de la sécurité, tant à l'intérieur des nations qu'entre elles, et les menaces et chocs extérieurs auxquels la plupart des pays africains sont les moins bien préparés à faire face.

De plus, le rapport fait état d'une augmentation alarmante des contestations politiques qui tournent à la violence ou qui alimentent des conflits internes, ainsi que des actes de terrorisme et d'extrémisme violent, ce qui met en évidence les déficits de gouvernance systémique associés à la faiblesse des institutions étatiques ou à l'absence de celles-ci. Nous sommes témoins d'une série de changements anticonstitutionnels de gouvernements sur le continent. Au Sahel, les coups d'État déstabilisent davantage la région, tandis que le terrorisme et l'extrémisme violent continuent d'entraîner de graves violations des droits humains et atteintes à ceux-ci et d'exacerber des situations humanitaires déjà désastreuses. Au Soudan, le conflit provoque une situation humanitaire catastrophique. Dans l'est de la République démocratique du Congo, la sécurité et la situation humanitaire demeurent une préoccupation majeure, alors que le pays se prépare à des élections.

Les défis actuels exigent que l'on redouble d'efforts pour rendre la sécurité collective plus efficace, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans sa note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, publiée en juillet. Il faut mettre l'accent sur les efforts d'alerte rapide et de prévention régionaux et mondiaux, le renforcement de la diplomatie préventive et l'appui aux opérations régionales de soutien à la paix et d'imposition de la paix, un domaine dans lequel l'Union africaine fait preuve d'un leadership remarquable. Le nouveau mécanisme relatif à la sécurité collective doit être ambitieux et adapté à son objectif. Il doit permettre de répondre efficacement aux menaces contemporaines contre la paix et la sécurité.

Cela m'amène à mon deuxième point sur le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine. Dans le cadre des réflexions menées par les membres du Conseil sur un mécanisme de sécurité collective plus efficace et de leurs préparatifs à cette fin, il convient de prévoir des interventions à la hauteur des problèmes redoutables auxquels nous faisons face. Comme le Secrétaire général le mentionne dans son rapport, le rôle des organisations régionales dans la lutte contre les menaces contemporaines tout au long du cycle des conflits, y compris au moyen de missions d'imposition de la paix, sera essentiel à l'avenir. Toutefois, ces missions ne seront efficaces que si elles disposent des ressources humaines et financières nécessaires grâce à un financement prévisible, durable et souple des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine. Le Conseil de sécurité est dès lors encouragé à considérer les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et disposant des moyens d'action et des ressources nécessaires, comme une partie intégrante du mécanisme de sécurité collective, une composante de la boîte à outils capable de déployer des missions de paix assez rapidement si besoin est, dans le but de soutenir efficacement une paix durable sur le terrain. Autrement dit, en autonomisant les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine, le Conseil de sécurité s'autonomise lui-même, en se donnant les moyens de s'acquitter des fonctions et d'user des pouvoirs que lui confère l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

Alors que le Conseil de sécurité examine un projet de résolution-cadre sur le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine en vue de son adoption, il est essentiel que les partenaires internationaux unissent leurs efforts à ceux de l'Union africaine pour renforcer davantage ses capacités et ses moyens d'action afin qu'elle puisse répondre efficacement aux menaces complexes et changeantes contre la paix et la sécurité sur le continent. En travaillant dans le cadre des mécanismes établis de l'Architecture africaine de gouvernance et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, c'est tout l'éventail des réponses aux conflits qui peut être étayé et renforcé de manière efficace afin de parvenir à la paix. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine contribuera à faciliter l'appui apporté à l'Union africaine dans les domaines de la planification et de l'analyse conjointes, de l'évaluation et de la gestion des opérations de soutien à la paix dirigées par celle-ci, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre de conformité et de responsabilité de l'Union africaine relatif aux opérations de soutien

à la paix et à d'autres initiatives, pour jeter les bases d'une gestion efficace et efficiente de ces opérations.

Je voudrais également réaffirmer l'importance que le Secrétaire général a accordée à la primauté de la politique. Les réponses aux problèmes de paix et de sécurité, y compris par le biais d'opérations de maintien ou d'imposition de la paix, doivent être globales et holistiques et reposer sur des solutions politiques afin de combler les déficits de gouvernance et d'étayer des systèmes politiques inclusifs et contrôlés au niveau national, dans lesquels toutes les parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes, jouent un véritable rôle. Dans le cadre de ces solutions politiques, des systèmes d'alerte précoce et un dialogue continu, la médiation et la consolidation de la paix doivent être les pierres angulaires de toute intervention efficace face à un conflit. Nous attendons avec intérêt que le Conseil de sécurité examine prochainement le projet de résolution-cadre sur le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine.

Après les deux premiers points évoqués, ma troisième et dernière observation porte sur la coopération entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je me félicite de la ferme volonté exprimée la semaine dernière en faveur du renforcement de la collaboration entre les deux organes, et je reconnais et salue les progrès accomplis ces dernières années à cet égard par le Conseil de sécurité. J'estime que l'appui important à l'idée de visites conjointes des deux Conseils sur le terrain dans des pays et des régions d'intérêt commun est particulièrement encourageant. Je ne doute pas que, fort de cette même volonté politique, le Conseil de sécurité sera en mesure de définir les modalités requises à cette fin. Ces visites pourraient contribuer à une compréhension commune des dynamiques complexes à l'œuvre dans les situations de conflit, à l'étude de mesures envisageables de prévention et, le cas échéant, d'atténuation, ainsi qu'à la diffusion de messages communs. Je félicite les deux Conseils de leurs efforts pour organiser des réunions informelles mensuelles de coordination entre le nouveau Président du Conseil de sécurité et le nouveau Président du Conseil de paix et de sécurité, ce qui permet de discuter des priorités et des programmes de travail, de promouvoir les synergies et de partager les points de vue sur les questions d'intérêt commun en vue de renforcer la coordination et la complémentarité stratégiques.

Au cours du séminaire conjoint informel de la semaine dernière, les membres des deux Conseils ont exprimé leur soutien à l'idée de réunions plus régulières

et plus structurées afin d'en assurer l'utilité maximale. Un soutien a également été exprimé en faveur de réunions consultatives informelles au niveau des experts, en particulier avant des décisions ou des événements clés. Ces réunions informelles pourraient permettre d'harmoniser les positions et contribuer à renforcer la coordination et les consultations entre les deux Conseils. Les réunions du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité et du Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avant les réunions annuelles de la semaine dernière ont ouvert la voie à des délibérations fructueuses entre les principaux acteurs, ainsi qu'à l'adoption rapide du communiqué conjoint à la fin de la réunion. Je voudrais réaffirmer que l'ONU, notamment le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, est disposée à apporter son appui à ces initiatives, qui semblent prêtes à donner des fruits alors que nous continuons à renforcer notre coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour aider à prévenir les conflits et à pérenniser la paix en Afrique.

Pour terminer, qu'il me soit permis de remercier une fois de plus le Conseil pour son soutien indéfectible au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique et au travail du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, que j'ai l'immense privilège de diriger.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mohammed.

M^{me} Mohammed (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à présenter un exposé devant le Conseil, et de saluer les autres intervenants, mon homologue du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, M. Parfait Onanga-Anyanga, et M. Solomon Ayele Dersso, de l'organisation Amani Africa.

J'ai l'honneur de prononcer les observations suivantes au nom de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, qui n'a malheureusement pas pu se joindre à nous en raison d'autres engagements.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et pour votre efficacité en tant que coprésident de la réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix

et de sécurité de l'Union africaine, qui s'est tenue avec succès à Addis-Abeba il y a quelques jours. Elle reste une plateforme efficace pour la poursuite et le renforcement de la coopération entre les deux Conseils.

La présente séance est consacrée à la question cruciale de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce thème récurrent est d'autant plus important que le monde est confronté à des difficultés sans précédent, qui nous obligent à unir nos efforts afin de créer les synergies et l'élan nécessaires pour gérer les crises actuelles et prévenir les futurs conflits. Guidés par la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'Union africaine et le droit international, nous devons renforcer l'esprit de multilatéralisme, de solidarité et de coopération avec l'ONU ainsi qu'avec nos organisations continentale et sous-régionales si nous voulons parvenir à véritablement promouvoir l'agenda pour la paix et la sécurité internationales. Dans le cadre de notre responsabilité commune de garantir une gouvernance mondiale harmonieuse à différents niveaux, nous lançons de nouveau un appel en faveur d'un réexamen du système de gouvernance mondiale, notamment du Conseil de sécurité lui-même, dans un souci d'équité, d'inclusivité et de renforcement de l'efficacité institutionnelle face à des crises redoutables, qu'elles soient prolongées ou émergentes. L'Union africaine demeure extrêmement préoccupée par l'éclatement de conflits dans de nombreuses régions du monde, qui se sont ajoutés à un cocktail composé de crises prolongées, de changements anticonstitutionnels de gouvernement, du terrorisme, des défis posés par les changements climatiques et des difficultés socioéconomiques à l'échelle mondiale, marquées par l'hyperinflation et la double crise d'une croissance en baisse et d'un déficit de ressources financières.

Depuis la signature en 2017 du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, nos deux organisations collaborent dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement, du maintien, de la consolidation et de l'imposition de la paix. Plus récemment, bien qu'il s'agisse d'un travail toujours en cours, nous avons renforcé notre coopération et notre collaboration avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux sur la base des principes de subsidiarité et de nos valeurs communes. Pour l'avenir, il convient d'insister sur au moins cinq points clés.

Premièrement, nous devons renforcer et améliorer notre collaboration en matière de prévention des conflits,

de gestion des crises et d'édification de l'État. De la Libye au Sahel, en passant par la Corne de l'Afrique, l'Afrique centrale et la région des Grands Lacs, nous devons faire preuve d'unité d'esprit et mener une action commune tout en veillant à ce que les parties aux conflits ne parviennent pas à créer des désaccords entre nos organisations en vue de faire avancer leurs propres intérêts. Comme l'a souligné le Secrétaire général Guterres dans le Nouvel Agenda pour la paix, plus que jamais nous avons besoin de cadres et d'organisations régionaux, conformes au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, afin de promouvoir la confiance et la transparence. C'est essentiel pour régler des conflits dans un contexte marqué par une concurrence mondiale croissante et des menaces de plus en plus transnationales, ainsi que pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063, de l'initiative Faire taire les armes en Afrique et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Deuxièmement, nous devons mettre en commun nos ressources en période de crise économique et éliminer les lourdeurs bureaucratiques afin de pouvoir réagir de manière rapide et déterminée face aux crises. À cet égard, je voudrais souligner la demande récente du Gouvernement fédéral somalien tendant à la suspension pendant trois mois, pour des raisons techniques, de la réduction des effectifs de la Mission de transition de l'Union africaine. S'il existe un consensus entre les pays fournisseurs de contingents et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur cette suspension technique, j'appelle la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires pour qu'elle se concrétise et à veiller à ce que nous préservions les gains durement acquis en Somalie. Dans cette optique, j'espère que le Conseil de sécurité adoptera très prochainement une résolution sur le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine au moyen des contributions statutaires des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, afin que l'Union africaine soit en mesure de remplir ses engagements et d'assumer ses responsabilités en matière de paix et de sécurité.

Troisièmement, nous devons nous montrer innovants dans nos efforts de rétablissement de la paix. À l'heure du retrait de plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies, leurs ressources logistiques peuvent être mises à la disposition des mécanismes régionaux, qui se mobilisent de plus en plus pour gérer les conflits sur l'ensemble du continent. En réorientant ces ressources, nous pouvons consolider les efforts régionaux pour qu'ils jouent un rôle moteur plus important dans la gestion et le règlement des conflits.

Quatrièmement, nous devons nous attaquer à la crise du système étatique, non seulement sur notre continent, mais aussi dans le monde entier. En tant qu'institutions multilatérales, nous devons repenser la manière d'aider les États à devenir plus viables et plus aptes à répondre aux besoins fondamentaux de leurs citoyens en matière de sécurité humaine. Les causes profondes des conflits découlent souvent de l'échec ou de l'incapacité à garantir une gouvernance inclusive et la fourniture de biens et de services essentiels. C'est pourquoi nous devons consacrer davantage de temps, d'efforts et de ressources au renforcement de la résilience et des capacités des États, ainsi qu'à l'amélioration de leur gouvernance et de leur potentiel de développement. À cette fin, j'invite les partenaires à adhérer à la facilité qui a été récemment lancée conjointement par l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement : le Mécanisme africain d'appui à une transition inclusive. Il s'agit d'une initiative novatrice destinée à renforcer notre appui aux États qui traversent des transitions politiques critiques.

Cinquièmement, l'inclusion récente de l'Union africaine dans le Groupe des Vingt marque une étape importante qui amplifie les points de vue et les voix de l'Afrique sur la scène mondiale. Toutefois, comme je l'ai indiqué précédemment, notre engagement à réformer l'architecture de la gouvernance mondiale est immuable. Le plein potentiel de la collaboration entre l'ONU et les mécanismes régionaux ne pourra être mis à profit que lorsque nous aurons réglé la question incontournable de la réforme. L'Union africaine demeure attachée à la réforme du Conseil de sécurité pour lui donner un caractère plus représentatif, inclusif et équitable.

Pour conclure, le monde est en pleine mutation et nous sommes confrontés à des difficultés sans précédent qui nous obligent à nous montrer à la hauteur de la situation, y compris en sortant de nos zones de confort. Je me réjouis à la perspective de la poursuite des relations de travail constructives et fructueuses, axées sur les résultats, entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales. J'espère qu'ensemble, nous pourrions agir dans l'unité, en harmonisant nos efforts, en transcendant les limites et en surmontant les obstacles afin de créer un monde plus juste, plus sûr, plus prospère et plus pacifique pour toutes et tous.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M^{me} Mohammed de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Dersso.

M. Derso (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence brésilienne de m'avoir invité à présenter cet exposé au nom de mon organisation, Amani Africa Media and Research Services. Je voudrais également saluer les membres du Conseil de sécurité et les intervenants qui m'ont précédé : mon frère, M. Parfait Onanga-Anyanga, et S. E. l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed.

Amani Africa, un laboratoire d'idées panafricain spécialisé dans la recherche sur les politiques, la formation et le conseil, qui travaille sur les processus multilatéraux intéressant et concernant l'Afrique, est la principale source d'information et d'analyse sur les questions relatives à l'Union africaine en général et au Conseil de paix et de sécurité en particulier, y compris le partenariat stratégique de l'Union africaine avec l'ONU. C'est par conséquent un grand honneur pour moi de m'appuyer sur nos travaux pour mon exposé d'aujourd'hui.

En ce moment historique, l'approfondissement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine n'est pas une question de choix, pas plus qu'il ne s'agit simplement d'un beau geste à poser. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une condition préalable à la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de développement énoncés dans la Charte des Nations Unies. La nécessité d'intensifier les efforts de gestion des crises et d'en améliorer l'efficacité est aujourd'hui plus pressante et plus forte que jamais. Aucun acteur ne peut répondre seul à ces demandes pressantes. Pour préserver la pertinence du rôle de l'ONU et de l'Union africaine dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique, celles-ci doivent tirer parti, ensemble, de leurs avantages comparatifs et coordonner systématiquement leurs actions pour tous les dossiers et portefeuilles. Dans le document intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général affirme que les organisations régionales « sont un pan important de notre architecture mondiale de paix et de sécurité ». Il ressort de son rapport sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine (S/2023/629) qu'aucune autre organisation ne reflète mieux ces attributs que l'Union africaine.

Or, le partenariat actuel entre l'ONU et l'Union africaine n'est pas à même de permettre à cette dernière de s'imposer comme ce pan important. Comme nous l'avons souligné dans l'un de nos récents travaux, l'une des manifestations de cette inadéquation est l'absence d'un accord mondial systématique et institutionnalisé permettant de tirer pleinement parti du potentiel et du rôle de l'Union africaine en tant que composante du système mondial de

sécurité collective prévu par la Charte. Par conséquent, malgré les progrès constatés dans le cadre du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, la mobilisation des ressources par les deux organisations relève en grande partie d'une démarche ponctuelle et d'une approche au cas par cas. À titre d'exemple, elles ne sont pas en mesure de mettre en place, dans un esprit de collaboration, des opérations de soutien à la paix dotées non seulement de mandats et de capacités de stabilisation et d'imposition de la paix, mais qui soient aussi désireuses et capables d'agir dans le cadre de leurs mandats d'imposition de la paix lorsque les conditions de sécurité sur le terrain le justifient.

Pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans ce contexte, il est essentiel de mettre en place un dispositif systématique et institutionnalisé qui consacre les outils de paix et de sécurité de l'Union africaine comme faisant partie intégrante de l'éventail d'outils du système mondial de sécurité collective institué par la Charte. Cela fait écho à la proposition du Secrétaire général visant à ce que le Conseil de sécurité innove au moyen :

« d'une nouvelle génération d'opérations de paix sur le continent africain, dirigées par l'Union africaine et soutenues par l'ONU, qui mettent à profit les forces respectives des deux institutions de manière à donner la priorité aux solutions politiques et à maximiser l'impact du personnel civil et du personnel en tenue ». (S/2023/303, par. 43)

Un corollaire nécessaire et un élément essentiel de ce dispositif institutionnalisé résident dans un changement radical qui s'impose également au sein du Conseil, comme l'a dit le Secrétaire général, en cessant de considérer l'utilisation des contributions au budget de l'ONU pour les opérations de paix dirigées par l'Union africaine comme des circonstances exceptionnelles et en envisageant de les appuyer « plus systématiquement ». (*ibid.*, par. 38)

Aujourd'hui, le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine constitue aussi un impératif stratégique pour garantir le bon fonctionnement du multilatéralisme. L'aggravation de la polarisation dans le monde, en particulier entre les grandes Puissances, est l'un des principaux facteurs à l'origine de la fragmentation grandissante du système multilatéral. L'Union africaine, dont les États membres représentent 28 % de l'ensemble des Membres de l'ONU, est particulièrement bien placée pour jouer un rôle de modératrice face à une telle polarisation. Il est essentiel d'exploiter le rôle modérateur de l'Union africaine et, en réalité, le potentiel que

représente l'Afrique pour l'avenir du multilatéralisme dans le cadre du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, non seulement pour mettre un terme à la fragmentation du système multilatéral – dont nous sommes témoins aujourd'hui – mais aussi pour que celui-ci soit adapté à sa finalité. C'est pourquoi nos récents travaux mettent l'accent sur la nécessité de placer les organisations multilatérales régionales telles que l'Union africaine au centre de la diplomatie mondiale en matière de paix et de sécurité, de manière systématique plutôt que de manière ponctuelle.

Enfin, le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU doit mettre davantage l'accent sur les aspects socio-économiques et de développement du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est désormais largement admis que les objectifs de développement durable et la paix et la sécurité sont intimement liés. La réalisation des objectifs de développement durable par les États membres de l'Union africaine dépend aussi directement de la réforme du système financier multilatéral. Par exemple, l'Afrique paie une prime de 500 % pour emprunter sur le marché, et la réforme pourrait lui permettre d'économiser jusqu'à 56 milliards de dollars, élargissant ainsi son accès à des ressources indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable.

En ce qui concerne les questions plus immédiates, il est primordial que l'Union africaine et l'ONU remédient de toute urgence à la situation humanitaire exceptionnellement douloureuse au Soudan, ce qu'elles peuvent faire grâce à la diplomatie humanitaire et à la mise en place d'un mécanisme permettant de répondre aux problèmes humanitaires et à la détresse des civils qui sont confrontés à de telles conditions. Si nous approuvons et saluons l'appel lancé lors de la réunion consultative conjointe entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la situation est telle que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que les différents acteurs y répondent, d'où la nécessité d'une action urgente et d'un mécanisme dédié à la situation humanitaire au Soudan.

Cela étant dit, je voudrais remercier le Conseil de sécurité de son aimable invitation, qui témoigne de sa volonté de prendre en compte les vues et les voix des acteurs non étatiques, ce qui est essentiel dans la période que nous traversons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dersso de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Je tiens à remercier de leurs précieux exposés le Représentant spécial Parfait Onanga-Anyanga, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Dersso. Leurs interventions ont permis de mettre en lumière différents aspects de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, enrichissant ainsi nos discussions et nos perceptions sur ce sujet important à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Le Brésil accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique (S/2023/629).

La présente séance ayant lieu au lendemain de la réunion consultative conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, c'est l'occasion de faire le point sur les discussions qui se sont tenues la semaine dernière à Addis-Abeba. Je voudrais exprimer ma gratitude à la République du Congo et à son représentant permanent auprès de l'Union africaine, l'Ambassadeur Daniel Owassa, pour avoir coprésidé cette réunion. Les échanges entre les deux Conseils ont contribué à promouvoir la compréhension mutuelle sur des questions cruciales pour le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Je sais gré à nos collègues africains d'Addis-Abeba de leur accueil chaleureux et de leur volonté d'engager un dialogue fructueux, comme en témoigne le communiqué conjoint que nous sommes parvenus à approuver à l'issue de la réunion. Nous sommes en effet particulièrement satisfaits de l'adoption de ce document. Je félicite tous les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de la souplesse dont ils ont fait preuve et qui nous a permis d'obtenir ce résultat remarquable. J'invite toutes les délégations à prendre connaissance de ce document.

La complexité des défis actuels en matière de sécurité en Afrique exige des solutions innovantes. Cela est d'autant plus évident dans un contexte où le modèle dominant des opérations de maintien de la paix est sévèrement critiqué. Le rôle croissant de l'Union africaine et des organisations sous-régionales doit être appuyé comme il se doit. Le Brésil est prêt à prendre une part active aux discussions sur la manière de garantir les ressources nécessaires aux opérations de paix menées par l'Union africaine. Nous sommes favorables à des accords qui

valorisent les compétences que l'ONU et l'Union africaine ont démontrées dans plusieurs domaines.

Le renforcement du rôle de l'Union africaine ne doit pas se traduire par un affaiblissement de la présence de l'ONU. L'aide apportée par les bureaux régionaux et les organismes des Nations Unies est essentielle à bien des égards. Le rapport du Secrétaire général met en exergue le vaste éventail d'activités et de programmes menés par l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour promouvoir la prévention des conflits, la médiation, le renforcement des capacités, l'appui électoral et l'aide humanitaire. Nous devons également nous efforcer de consolider le rôle de la Commission de consolidation de la paix à l'appui de ces activités et programmes. Cette coopération doit se poursuivre et se renforcer, notamment dans les cas du Mali et de la République démocratique du Congo, où la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo sont, respectivement, en cours de retrait et de transition. Ces processus doivent être menés à bien de manière ordonnée et sûre, avec la pleine participation des deux gouvernements.

Nous avons à maintes reprises attiré l'attention sur le lien entre la sécurité et le développement durable. Dans le cas de l'Afrique, ce lien est évident, comme l'illustrent les conditions de sécurité au Sahel, au Soudan, en Somalie et en République démocratique du Congo. L'absence de perspectives socioéconomiques, en particulier pour les jeunes, crée un terreau fertile pour l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et la violence intercommunautaire. De surcroît, les conséquences disproportionnées des conflits sur les femmes et les filles du fait des violences sexuelles liées aux conflits provoquent leur aliénation socioéconomique. La persistance du mépris pour le développement et l'inclusion se traduit inévitablement par des sociétés divisées et sujettes aux conflits.

L'ONU et l'Union africaine doivent continuer d'œuvrer de concert à la réduction de la pauvreté et des inégalités en Afrique. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un pas important dans cette direction. L'appui de l'ONU à l'Agenda 2063 est aussi déterminant, toujours dans le respect de l'appropriation par les pays africains de leur développement et de leurs processus institutionnels. Le Brésil espère que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine évoluera de manière à promouvoir la stabilité sur le continent, en privilégiant de plus en plus la recherche

de solutions africaines aux problèmes qui, bien qu'ils se déroulent en Afrique, nous concernent tous.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité.

Les trois membres africains du Conseil se félicitent de la tenue de cette importante séance d'information sur le thème de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et plus particulièrement de la coopération avec l'Union africaine. Nous adressons nos remerciements à M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à S. E. l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à M. Solomon Ayele Dersso, Directeur général d'Amani Africa, pour leurs précieux éclairages et leurs importantes contributions à ce débat.

Conformément à la Charte des Nations Unies, le maintien de la paix et de la sécurité internationales figure au premier rang des quatre objectifs de l'Organisation. En proclamant ce principe suprême, la Charte a établi un système universel de sécurité collective qui constitue un bien commun partagé par l'humanité. Chaque État Membre de l'ONU, chaque région et chaque organisation se sont engagés en faveur de cet objectif et ont le devoir de l'atteindre. C'est dans cet esprit que l'Article 53 a été rédigé :

« Le Conseil de sécurité utilise, s'il y a lieu, les accords ou organismes régionaux pour l'application des mesures coercitives prises sous son autorité ».

Depuis l'adoption, en 2017, du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, les deux organes, Conseil de sécurité de l'ONU et Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ont développé un partenariat sans équivalent, fondé sur des objectifs communs, un respect mutuel et une appropriation africaine. Ce partenariat est devenu un pilier du multilatéralisme moderne.

C'est dans ce contexte que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU viennent d'achever avec succès leur dix-septième

réunion consultative annuelle conjointe, à Addis-Abeba. Sa tenue réussie témoigne du dialogue constructif et fructueux qui a cours entre les deux organes.

À ce propos, nous accueillons avec satisfaction le communiqué conjoint d'Addis-Abeba du 6 octobre, qui réaffirme le rôle central des deux organes dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, leur action reposant sur les principes de complémentarité, de subsidiarité et de partage des charges et des responsabilités face à la complexité des menaces et des défis qui touchent aujourd'hui la paix et la sécurité mondiales.

Nous souscrivons en particulier à l'appel lancé dans le communiqué conjoint à l'appui de la demande du Secrétaire général de faire en sorte, sans plus attendre, que les contributions au budget de l'ONU puissent servir aux opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine au profit du maintien de la paix et de la sécurité régionales et continentales. C'est dans cet esprit que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a donné pour mission aux trois membres africains du Conseil d'aborder avec les autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU et l'ensemble des États Membres de l'Organisation la question du financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine.

La paix et la sécurité sont un bien mondial. Elles ne peuvent pas être bilatéralisées, fragmentées ni confinées à une partie du monde. Une rupture de la paix en quelque endroit de la planète met la paix mondiale en péril.

Par conséquent, nous jugeons que la proposition du Secrétaire général est très constructive et parfaitement fondée. Elle permet au continent africain de s'exprimer et d'agir de façon unie sur les questions de paix et de sécurité en Afrique et au-delà. La coordination des trois membres africains ici, au Conseil de sécurité, est une illustration flagrante du caractère évolutif de ce partenariat.

La collaboration de l'ONU avec l'Union africaine couvre une multitude de domaines et de questions qui constituent l'architecture mondiale de paix et de sécurité. Nous nous félicitons des importantes étapes franchies dans le cadre de notre relation depuis la consolidation de ce partenariat, notamment la tenue de réunions consultatives annuelles entre les deux organes, les échanges fréquents et le dialogue régulier entre le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Union africaine, la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour chaque région d'Afrique, l'établissement de représentations de l'ONU auprès de l'Union africaine et de la Mission permanente d'observation de l'Union

africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, les réunions mensuelles entre les présidences respectives du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité, et enfin la création du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, que le Mozambique a actuellement l'honneur de présider.

Les trois membres africains du Conseil estiment qu'il y a encore de la marge pour une amélioration quantitative et qualitative de la relation entre l'ONU et l'Union africaine. Les récents échanges autour du Nouvel Agenda pour la paix, s'agissant particulièrement du maintien de la paix, de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et du lien entre paix, sécurité et changements climatiques, pourraient par exemple bénéficier d'une présence et d'une participation plus marquées du continent africain.

Nous croyons fermement en la valeur ajoutée de ce partenariat. Il donne aux deux organisations la possibilité d'approfondir leur compréhension commune des causes profondes des conflits et de renforcer leur action pour y remédier. Nous pouvons prendre en connaissance de cause des décisions stratégiques qui reflètent une appréciation précise du contexte des conflits, afin de trouver des solutions pérennes et durables.

Pour terminer, je répète la ferme conviction des trois membres africains du Conseil que la détermination de celui-ci à financer les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine au moyen des contributions au budget de l'ONU est de nature à faire progresser le partenariat entre les deux organisations. Cela conférerait énormément de poids et de force au principe, que nous chérissons, des solutions africaines aux problèmes africains.

Nous sommes persuadés que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine prendra toute sa mesure quand le continent sera pleinement représenté ici, dans cet organe, à égalité de droits et de responsabilités, grâce à la réforme du Conseil, voulue et attendue depuis longtemps.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Brésil d'avoir convoqué la séance de ce jour, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général Parfait Onanga-Anyanga, l'Ambassadeur Mohammed et M. Dersso de leurs exposés.

Le fondement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, ancré dans le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, a pris de

l'ampleur et de la profondeur au fil des ans. Il convient de le renforcer plus avant.

Les problèmes persistants et complexes qui se posent au continent africain, de la côte ouest à la région des Grands Lacs, en passant par la Corne de l'Afrique et le nord de la Libye, font qu'il est nécessaire de repenser et d'adapter les réponses classiques, locales, régionales et internationales, de manière à mieux lutter contre les causes profondes de l'instabilité et des conflits.

Les délibérations de la dix-septième réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue la semaine dernière à Addis-Abeba, et le communiqué conjoint adopté à cette occasion, reflètent une compréhension commune des progrès accomplis jusqu'à présent, ainsi qu'une conscience des défis internes naissants, exacerbés par les menaces externes.

La spirale des récents changements anticonstitutionnels dans plusieurs États africains et la vague de transitions politiques dans d'autres sont les indicateurs alarmants d'une gouvernance faible et d'institutions en faillite qui échouent à répondre aux besoins de la population, à lui fournir des services et à garantir la justice. Il faut s'opposer aux opérations de manipulation des processus démocratiques, aux tentatives de modification et d'élimination de la limitation constitutionnelle du nombre des mandats successifs, à la persistance de l'exclusion sociale et politique, aux violations des droits humains et à l'absence de réponses appropriées à la mauvaise gestion des richesses naturelles de l'Afrique en adoptant des mesures ancrées dans le droit et des processus politiques légitimes. L'expérience a clairement montré que les coups d'État militaires n'apportent pas de solutions. Ils ne font qu'exacerber les problèmes et offrir de fausses promesses éphémères de changements indispensables. Les graves effets des changements climatiques et les pressions économiques internationales, notamment l'insécurité alimentaire mondiale causée par l'agression russe contre l'Ukraine, ne font qu'empirer les choses. Cette situation a alimenté la violence intercommunautaire, mis les économies locales à rude épreuve et mis en évidence les vulnérabilités, au profit de groupes armés et terroristes et d'exploiteurs étrangers.

L'Albanie estime que s'attaquer aux causes profondes des conflits va de pair avec la nécessité d'un développement durable fondé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La coopération de l'ONU avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales peut jouer

un rôle déterminant dans la prévention des conflits en appuyant les capacités des États à les détecter et à prendre les devants dès les premiers signes. Il est essentiel que l'ONU continue d'apporter son appui à l'initiative Faire taire les armes en Afrique pour favoriser les efforts de médiation et de désarmement, tout en renforçant l'auto-nomisation des femmes et des jeunes et l'éducation à la paix. Malgré un bilan globalement mitigé, il convient de souligner les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis. L'accord signé en novembre 2022 pour la cessation permanente des hostilités en Éthiopie, la poursuite du dialogue avec la Somalie en vue de mettre en œuvre les priorités en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État, et l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que les processus de Nairobi et de Luanda, figurent parmi les avancées positives.

Nous reconnaissons que certains pays africains ne sont plus en bons termes avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les écarts croissants entre les mandats réels et les attentes des parties prenantes locales alimentent ce problème. Bien qu'il y ait matière à discussion sur la nécessité de faire évoluer les opérations de maintien de la paix traditionnelles, nous mettons en garde contre l'illusion de solutions faciles en faisant appel au groupe Wagner ou à d'autres mercenaires. Les violations des droits humains, l'absence totale d'application du principe de responsabilité et les intérêts particuliers tirés de l'exploitation des ressources naturelles seront le prix à payer. Comme nous l'avons vu au Sahel, le nombre d'actes terroristes a considérablement augmenté. La situation ne s'améliore pas et de plus en plus de civils sont exposés au danger.

L'Albanie reconnaît les progrès accomplis pour assurer des ressources prévisibles, durables et souples aux opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, notamment par le biais du Fonds pour la paix, et se félicite de l'allocation de 2 millions de dollars chacune à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et à la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est en République démocratique du Congo. Nous sommes encouragés par les efforts déployés par l'Union africaine pour garantir que les opérations de soutien à la paix prévues et en cours continuent de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire ainsi que les normes de déontologie applicables.

Pour terminer, je souligne que nous sommes fermement convaincus que l'Union africaine, l'une des plus

grandes organisations régionales au monde, peut être un outil formidable dans le cadre des efforts visant à mettre fin aux immenses souffrances des civils en Afrique, qu'elles résultent des combats au Soudan ou des activités des groupes terroristes au Sahel et ailleurs sur le continent, et qu'elle peut guider ses membres vers la paix, le développement et la prospérité.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, M. Parfait Onanga-Anyanga, l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, et le Directeur général d'Amani Africa, M. Solomon Ayele Dersso, pour leurs exposés.

Les organisations régionales, en collaboration avec les communautés économiques régionales, jouent un rôle crucial pour la paix et la sécurité. Le partenariat stratégique, une coopération étroite et un échange régulier entre l'ONU et l'Union africaine sont essentiels pour un multilatéralisme efficace et effectif. Le voyage du Conseil à Addis-Abeba a montré qu'une action collective en matière de prévention des conflits, de médiation, de maintien de la paix et de consolidation de la paix est vitale. J'aimerais souligner trois points.

Premièrement, une compréhension commune des conflits, leur prévention et leur identification précoce sont indispensables. Nous sommes très encouragés par les approches de plus en plus conjointes que l'ONU et l'Union africaine apportent à l'analyse et à la prévention des conflits en Afrique. Il n'y a jamais eu autant d'évaluations, de groupes de travail et d'échanges pour comprendre la dynamique actuelle des conflits sur le continent. Les connaissances scientifiques sont très importantes dans ce contexte. Le Nouvel Agenda pour la paix met l'accent sur les efforts mondiaux et régionaux de prévention, sur le renforcement de la diplomatie préventive, sur la confiance et sur le soutien aux opérations régionales de paix. Dans cette optique, la Suisse soutient le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Celui-ci mobilise la collaboration dès les premiers signes d'un conflit potentiel.

Deuxièmement, nous saluons le fait que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité ont mené, la semaine passée, pour la première fois, un débat sur le rôle des jeunes en faveur de la paix et la sécurité. Nous observons de manière positive que les jeunes dans le monde entier demandent une ouverture de l'espace politique, ainsi qu'un plus grand droit de regard sur les

questions de paix et de sécurité qui les concernent. Les deux Conseils doivent donc continuer à faciliter la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. La Suisse a eu quelques échanges à Addis-Abeba avec deux jeunes activistes éthiopiennes, Bemnet Negussie et Melaku Hailu, qui organisent des conférences modèles afin de rapprocher l'Union africaine des jeunes. Leur énergie et leur volonté de s'engager nous ont fait prendre conscience que la jeunesse africaine représente le véritable moteur du développement du continent. Nous devons tous et toutes faire entendre leur voix et leur permettre d'assumer au mieux leur rôle.

Troisièmement, dans un monde en mutation, les tâches des opérations de maintien de la paix évoluent également, mais elles restent un instrument essentiel du Conseil pour la paix et la sécurité. Pour remplir leurs mandats, les missions de paix doivent pouvoir s'appuyer sur un financement prévisible, durable et flexible. Cela vaut également pour les missions régionales autorisées par le Conseil. Le rôle de l'Union africaine dans la gestion des défis actuels et émergents du continent en matière de sécurité est essentiel. La Suisse a toujours soutenu l'Union africaine dans ce rôle. Ainsi, en 2018, elle avait coparrainé le projet de résolution proposé par les trois membres africains du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons les progrès faits par l'Union africaine quant au cadre normatif des opérations de soutien à la paix, au Fonds pour la paix et à l'appui logistique aux missions. Nous soulignons l'importance des exigences de diligence des Nations Unies en ce qui concerne les droits humains et le droit international humanitaire. Aujourd'hui, nous saluons l'initiative des trois membres africains du Conseil en faveur d'une décision du Conseil de sécurité visant un financement des opérations de paix menées par l'Afrique. La Suisse se tient prête à y contribuer de manière constructive. Il s'agirait d'un pas décisif à un moment où nous sommes appelés à repenser l'avenir des opérations de paix.

La Suisse continuera à poursuivre son soutien de longue date pour l'architecture africaine de paix et de sécurité. Nous nous réjouissons d'accueillir le Conseil de paix et de sécurité à New York en octobre 2024 sous présidence suisse et de continuer d'approfondir les échanges.

M. de Rivière (France) : Dans la continuité des consultations entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui viennent de s'achever à Addis-Abeba, je souhaite insister sur trois points.

Tout d'abord, nous devons renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et

l'Union africaine, en application du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Au Soudan, nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine afin de contribuer à la résolution du conflit et nous l'encourageons à coordonner son action avec les différentes initiatives de paix en cours. S'agissant de la République démocratique du Congo, nous nous félicitons de la tenue à Addis-Abeba, vendredi dernier, de la réunion quadripartite sur la coordination des différentes initiatives régionales, à laquelle a notamment pris part le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. En Somalie, l'Union africaine et l'ONU coopèrent depuis de nombreuses années pour lutter contre les Chabab en misant sur leurs forces respectives. Ces actions vont dans le bon sens, mais pour atteindre nos objectifs nous devons aller plus loin.

Nous devons, c'est mon deuxième point, approfondir la coopération en matière de prévention des conflits. Qu'il me soit permis d'énoncer quelques pistes. La France a été attentive aux décisions prises par l'Union africaine en réponse aux changements anticonstitutionnels de gouvernement intervenus récemment. Le sommet de Malabo, en mai 2022, a marqué la ferme désapprobation des chefs d'État africains face à ces initiatives qui menacent la paix et la sécurité du continent.

Un autre enjeu est celui du sous-financement des économies africaines, notamment pour faire face aux changements climatiques. La France s'est fortement impliquée ces dernières années sur ce thème, comme le démontre le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial tenu à Paris en juin dernier, en veillant à associer étroitement l'ONU et l'Union africaine à ses efforts. La France se félicite des progrès réalisés pour placer, auprès d'organisations régionales, des experts en matière de climat et de sécurité qui renforcent les capacités d'alerte rapide dans les zones à risque. Nous encourageons l'ONU à développer ses liens avec l'Union africaine sur ce sujet important pour traiter les causes profondes des conflits.

La France, et c'est mon troisième et dernier message, soutient pleinement l'adoption d'une résolution sur le financement durable des opérations africaines de paix. Elle a toujours soutenu le principe d'un financement sur contributions obligatoires des opérations africaines de paix, et elle est prête à s'engager dès à présent avec les pays africains dans la négociation d'un texte. Cette résolution doit permettre d'affirmer la valeur ajoutée des opérations africaines de paix conduites par les soldats africains et de renforcer l'appropriation de ces opérations

par le continent au travers d'une contribution financière, comme l'a rappelé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 23 septembre. Elle doit également permettre d'avancer vers un mécanisme de planification et de décision et de faire le point sur les efforts restant à déployer en matière de droits de l'homme, de droit international humanitaire, et de conduite et de discipline.

Je souhaite ici saluer le travail accompli par l'Union africaine au cours des derniers mois, qui a permis d'adopter le cadre de conformité en matière de droits de l'homme, avec le soutien de l'ONU et grâce aux financements de l'Union européenne. Je me réjouis de cet engagement collectif en faveur de la montée en puissance des opérations africaines de paix.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et M. Dersso de leurs exposés.

La coopération entre l'ONU et l'Union africaine est fondamentale pour atteindre notre objectif commun d'un continent plus libre, plus sûr, plus prospère, plus vert et plus sain. Je suis par ailleurs ravie que nous ayons démontré notre engagement commun en adoptant un communiqué à la réunion entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité qui s'est tenue la semaine dernière à Addis-Abeba.

Je tiens à souligner trois aspects de ce partenariat.

Premièrement, neuf coups d'État ayant eu lieu sur le continent depuis 2020, la lutte contre ce fléau et ses causes profondes est devenue cruciale. Les mesures énergiques prises par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à cet égard sont importantes. Je réaffirme que le Royaume-Uni soutient les efforts que déploient l'Union africaine et les organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour instaurer un dialogue politique sans exclusive et rétablir l'ordre constitutionnel par des moyens pacifiques. Nous attendons avec intérêt d'approfondir ce dialogue, notamment en explorant le potentiel du Nouvel Agenda pour la paix, comme le représentant du Mozambique l'a souligné tout à l'heure au nom des membres africains du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, la coordination entre l'Union africaine, l'ONU, les organisations sous-régionales et les partenaires internationaux est essentielle pour mettre fin aux conflits et promouvoir la stabilité. C'est pourquoi le

Royaume-Uni est depuis longtemps en faveur d'une représentation permanente de l'Afrique au Conseil de sécurité. C'est également pour cela que nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec nos collègues du Conseil sur un projet de résolution concernant le financement par l'ONU des missions dirigées par l'Union africaine. Nous réaffirmons notre préoccupation face au risque de propagation du terrorisme au Sahel vers les États côtiers d'Afrique de l'Ouest. Nous exprimons également notre appui résolu aux efforts déployés pour s'attaquer à ce problème, en particulier les solutions mises en œuvre au niveau régional, telles que l'Initiative d'Accra. Nous restons attachés au retrait durable de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et nous remercions la Commission de l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents pour leur travail inlassable en faveur de la sécurité en Somalie. Depuis 2022, nous avons contribué au financement de cette mission à hauteur de plus de 60 millions de dollars, et nous apporterons une nouvelle contribution cette année. Nous soutenons également une intervention coordonnée et dirigée par l'Afrique pour faire face à la crise au Soudan, en veillant à ce que l'ONU joue un rôle d'appui.

Troisièmement, je me félicite que la poursuite de la mise en œuvre du Cadre conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'initiative Faire taire les armes en Afrique. Pour concrétiser leur vision commune d'un développement économique inclusif et durable, nous devons renforcer la coopération internationale. La collaboration est essentielle pour affronter les problèmes humanitaires sur le continent, tels que l'insécurité alimentaire, à laquelle plus de 160 millions de personnes sont particulièrement exposées en Afrique. Le mois prochain, nous nous associerons à la Somalie et aux Émirats arabes unis pour organiser un sommet mondial sur la sécurité alimentaire, qui réunira des experts internationaux afin de générer une mobilisation pour prévenir l'insécurité alimentaire et la malnutrition et sauver des vies.

Nous attendons avec intérêt de développer et de renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU afin d'atteindre nos objectifs communs.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial Onanga-Anyanga et l'Ambassadrice Mohammed de leurs exposés. J'ai écouté attentivement l'exposé de M. Dersso.

Ces dernières années, en tant que défenseuse du multilatéralisme et de la solidarité entre les pays en

développement, l'Union africaine a orienté les pays africains sur la voie du développement, de la revitalisation et de l'intégration. Nous saluons le renforcement des efforts visant à élargir la Zone de libre-échange continentale africaine. L'Union africaine a officiellement adhéré au Groupe des Vingt, dont le premier sommet sur le climat s'est tenu en Afrique, et l'Éthiopie et l'Égypte ont rejoint le mécanisme de coopération du groupe BRICS, composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud, autant d'éléments qui témoignent de l'influence mondiale croissante de l'Afrique en tant que pôle important dans le monde.

La semaine dernière, les membres du Conseil de sécurité se sont rendus à Addis-Abeba, où ils ont tenu leurs consultations annuelles avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les consultations ont donné lieu à une série d'idées et de recommandations nouvelles qui impriment un nouvel élan à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Face aux problèmes mondiaux complexes et interdépendants, l'ONU, l'Union africaine et les autres organisations sous-régionales en Afrique doivent renforcer leur solidarité et leur coopération et construire un partenariat solide.

Premièrement, nous devons établir un partenariat fondé sur l'égalité, la compréhension et le respect mutuels. Ces dernières années, l'Union africaine et toutes les organisations sous-régionales ont contribué activement à relever les défis en matière de paix et de sécurité et à promouvoir l'approche consistant à apporter des solutions africaines aux problèmes africains. Dans le nord du Mozambique, grâce à des opérations conjointes, les forces gouvernementales et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont éliminé les forces terroristes locales et rétabli la paix et la stabilité. L'Union africaine et les opérations de maintien de la paix sous-régionales se sont concentrées sur des opérations pragmatiques et efficaces et ont obtenu des résultats remarquables qui ont été largement reconnus. Face aux problèmes mondiaux et régionaux, le Conseil doit continuer d'aider l'Union africaine à tirer parti de ses avantages et à jouer un rôle plus important. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'inspirer des pratiques utiles de l'Union africaine, s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain et jouer leur rôle, le cas échéant. L'ONU et l'Union africaine entretiennent une relation de coopération fondée sur l'égalité et il n'y a donc pas question de hiérarchie en termes de leadership ou de commandement. De prétendues normes ne devraient pas être imposées à l'Afrique au nom de l'ONU. Une telle pratique revient à s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afrique et n'est

pas propice à la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

Deuxièmement, nous devons construire un partenariat fondé sur le soutien mutuel et le partage des responsabilités. Les conséquences néfastes de l'héritage du colonialisme et des pratiques hégémoniques sur la paix et la stabilité en Afrique sont loin d'avoir disparu, et les crises mondiales et les conflits géopolitiques ont causé de nouveaux préjudices à l'Afrique. La communauté internationale doit donner la priorité au maintien de la paix et de la stabilité en Afrique. L'ONU doit s'efforcer de répondre aux préoccupations de l'Union africaine, et certains pays développés doivent assumer une plus grande responsabilité en réglant leur dette historique dans les plus brefs délais, au lieu de rejeter la faute sur d'autres ou de rester les bras croisés.

Les pays africains ont apporté leurs propres contributions aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et appellent la communauté internationale à fournir un financement prévisible et durable. Les pays développés, qui sont les donateurs traditionnels, doivent maintenir un niveau de soutien élevé, et l'ONU doit promouvoir des progrès rapides et substantiels dans le règlement des questions pertinentes. La République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan du Sud et le Sahel sont largement sous-financés en termes d'opérations humanitaires. Par conséquent, les parties concernées doivent s'acquitter de leurs engagements en matière d'aide humanitaire, intégralement et en temps voulu. À l'occasion du premier Sommet africain pour le climat, les dirigeants africains ont collectivement exigé que les pays développés s'acquittent de leurs engagements en matière de financement de l'action climatique, qui sont remis à plus tard depuis 14 ans. Le Conseil a un rôle à jouer en insistant pour que les engagements politiques envers l'Afrique se traduisent par des actions concrètes.

Troisièmement, il est nécessaire d'établir un partenariat basé sur des principes fondamentaux et axé sur le long terme. À l'heure actuelle, la complexité et le caractère insoluble des zones de tension de la Corne de l'Afrique, les troubles politiques récurrents en Afrique de l'Ouest et dans les pays du Sahel, ainsi que les activités violentes et terroristes endémiques dans les régions des Grands Lacs et du lac Tchad ont tous contribué à une situation de conflits récurrents qui méritent que nous y portions une attention particulière. La communauté internationale doit aider les pays concernés à renforcer leurs capacités dans des domaines tels que la gouvernance publique, la réforme du secteur de la sécurité, le développement

durable et la mise en valeur des ressources humaines. L'ONU doit apporter un appui résolu à la mise en œuvre par l'Afrique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et fournir des efforts plus tangibles pour éliminer la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire, renforcer le développement des infrastructures et stimuler l'emploi.

La Chine a toujours considéré le soutien au renforcement des capacités de l'Afrique comme un aspect important de sa coopération avec le continent, et s'est engagée à l'aider à s'industrialiser, à se moderniser et à parvenir au développement durable. Au Nigéria, le port maritime de Lakki, construit par une entreprise chinoise, est officiellement entré en activité, facilitant les voies de navigation locales et créant des centaines de milliers d'emplois. En République démocratique du Congo, la construction des lignes de transport souterraines de la sous-station de Kinsuka s'accélère, cette sous-station devant permettre de remédier à la pénurie d'électricité dans la zone de transmission locale. Dans une dizaine de pays, dont le Ghana et Djibouti, le Luban Workshop a formé et encadré un grand nombre de jeunes talents issus de la population locale, pour contribuer au développement local. Dans la capitale éthiopienne, le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies, construit avec l'aide de la Chine, a été officiellement achevé, et apporte de nouvelles contributions à la prévention et au contrôle des maladies et à la protection de la santé publique en Afrique.

À l'occasion de sa participation au dialogue des dirigeants sino-africain, qui s'est tenu en Afrique du Sud en août, le Président Xi Jinping a annoncé trois initiatives, à savoir l'initiative d'industrialisation de l'Afrique, le programme de modernisation de l'agriculture et le programme de coopération pour le développement des talents, qui donneront un nouvel élan aux processus d'intégration et de modernisation de l'Afrique. L'an prochain, la Chine accueillera une nouvelle session du Forum sur la coopération sino-africaine et mettra à profit cette occasion pour continuer à jouer un rôle actif dans le développement pacifique de l'Afrique et le renforcement de la coopération internationale avec l'Afrique.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de

l'Organisation des Nations Unies, et le représentant de la société civile.

Nous tenons à insister sur les propos de nos intervenants concernant la priorité à donner à la recherche de solutions politiques. La Fédération de Russie se félicite du renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Aujourd'hui, cette coopération se développe véritablement à tous les niveaux. Les deux organisations tiennent des conférences régulières, et des représentants et envoyés spéciaux présentent des exposés aux principaux organes. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se réunissent chaque année dans le cadre de réunions conjointes, dont la dernière série s'est tenue la semaine passée à Addis-Abeba. Nous nous félicitons de la première visite historique du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique dans la capitale éthiopienne. Les discussions qui ont eu lieu nous ont permis d'approfondir notre compréhension des problèmes persistants en Afrique et des résultats obtenus dans la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous sommes fermement convaincus que le potentiel de coopération entre l'ONU et l'Union africaine n'a pas encore été pleinement exploité. Nous partageons l'aspiration de l'Union africaine à rendre le dialogue entre les Conseils des deux organisations plus constructif et plus animé et à harmoniser leur ordre du jour avec les questions qui préoccupent l'Afrique.

Dans le même temps, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qui, dans son rapport (S/2023/629), indique que la situation dans de nombreuses régions d'Afrique reste très instable. Un certain nombre de pays sont en proie à des crises politiques et socioéconomiques aiguës et persistantes. Les problèmes systémiques traditionnels qui font obstacle à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables sont aggravés par de nouveaux défis. Les conflits interethniques ne sont toujours pas réglés et de nombreuses organisations terroristes restent très actives, notamment Daech, Al-Qaida, Boko Haram et les Chabab. Les autorités locales ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité et la stabilité internes, compte tenu de la faiblesse et de la fragilité des institutions de l'État et de la faible efficacité au combat des forces armées nationales et des services de l'ordre. Cette situation est exacerbée par les sanctions unilatérales illégales qui restent en vigueur dans certains États africains et qui sapent le bien-être socioéconomique de la population.

Nous prenons note des progrès accomplis dans le règlement de certaines crises. Les efforts de l'Union africaine ont joué un rôle important à cet égard. J'en veux pour exemples la conclusion en novembre 2022, avec son appui, d'un accord visant à mettre fin aux hostilités dans le nord de l'Éthiopie, et l'action conjointe menée par l'ONU et l'Union africaine en Somalie. Nous notons également le rôle important joué par les organisations sous-régionales dans le renforcement de la paix et de la sécurité régionales. Pour autant, hélas, nous rappelons que dans de nombreux cas, les efforts de médiation africains ont été relégués au second plan ou délibérément contrariés par des acteurs extérieurs. Nous aurions dû tirer de nombreux enseignements de l'expérience de la Libye en 2011, mais des situations similaires continuent de se produire aujourd'hui.

Des progrès notables ont été réalisés pour assurer un financement prévisible, durable et souple des opérations africaines de soutien à la paix sur le continent. À cet égard, le document de consensus adopté par l'Union africaine en février a marqué un tournant, tout comme le rapport du Secrétaire général publié à la fin du mois d'avril. La Fédération de Russie soutient la position des pays africains sur la nécessité d'adopter des mesures efficaces à cette fin. Nous considérons qu'il est anormal que la paix et la sécurité en Afrique soient tributaires de contributions versées de manière irrégulière par des États et des organisations à titre individuel. L'ONU a déjà fourni à de nombreuses reprises un appui matériel et financier aux efforts déployés par l'Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, y compris au moyen des contributions statutaires de ses États Membres. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par l'Union africaine d'utiliser les ressources du Fonds pour la paix et du fonds de réserve pour régler certaines crises. Cette décision confirme, non pas en paroles mais en actes, le principe des solutions africaines aux problèmes africains.

Nous sommes prêts à participer à une discussion de fond sur les propositions existantes concernant un éventuel processus de planification et de prise de décision conjointes sur les missions de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine en Afrique, notamment pour ce qui est des modèles de financement les plus viables, dans le cadre du processus de négociation à venir sur un futur projet de résolution ciblé du Conseil de sécurité.

De plus, je tiens à souligner que le succès des efforts régionaux repose sur la solidarité des pays africains dans l'évaluation des solutions politiques aux menaces et aux problèmes rencontrés, ainsi que leur volonté d'assumer

les risques liés à la résolution de ces problèmes et de mettre en place des systèmes de commandement et de contrôle efficaces.

S'agissant du financement, quelles que soient les modalités adaptées à la situation et examinées aujourd'hui, seule l'indépendance des États africains en termes de ressources permettra aux pays du continent de disposer d'un véritable espace pour prendre leurs décisions politiques sur la manière de faire face aux menaces. C'est un chemin long et ardu, mais tel est l'objectif stratégique de nos amis africains pour surmonter les conséquences du passé colonial et des pratiques néocoloniales contemporaines.

La Fédération de Russie appuie de diverses manières les efforts africains de maintien de la paix sur le continent, tant sur le plan bilatéral qu'en formant des militaires et du personnel des services de détection et de répression africains dans les établissements d'enseignement supérieur russes. Nous appelons l'attention sur la formation de soldats de la paix, y compris africains, à l'Institut panrusse de formation avancée du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie, qui a une certification de l'ONU, ainsi qu'au centre de formation et de recherche militaires pour les forces terrestres, qui fait partie du Ministère russe de la défense.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer la volonté de mon pays de poursuivre sa coopération avec ses partenaires africains sur un pied d'égalité et de mettre l'accent sur le renforcement de leurs capacités, conformément aux décisions prises aux sommets Russie-Afrique tenus à Sotchi et à Saint-Pétersbourg.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie les intervenants de ce matin pour leurs exposés sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique.

Comme nous l'avons déjà dit, l'Équateur estime que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales va au-delà de l'énoncé du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sur les accords régionaux et est indispensable pour soutenir les trois piliers fondamentaux de l'Organisation, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion et la protection des droits humains et la mise en œuvre du programme de développement durable.

La semaine dernière, j'ai eu l'honneur de prendre part à la visite du Conseil au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba. J'ai pu constater par moi-même que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le

Conseil de sécurité ont renforcé leur partenariat stratégique pour relever les défis liés à la paix et à la sécurité en Afrique et qu'ils poursuivent leurs efforts pour améliorer la coordination et le partage d'informations afin d'atteindre des objectifs communs. J'ai également pu constater de près le travail important accompli par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et recevoir des informations utiles de son chef, M. Parfait Onanga-Anyanga, et de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, M^{me} Hanna Tetteh.

Comme je l'ai dit lors de ma visite à Addis-Abeba, l'Équateur et l'Union africaine ont des priorités communes, telles que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. À cet égard, nous avons félicité l'Union africaine pour les progrès réalisés, notamment la mise en œuvre du Cadre continental pour les jeunes, la paix et la sécurité, la désignation d'une envoyée pour la jeunesse et de cinq ambassadeurs africains pour la jeunesse et la paix, un pour chaque région du continent africain, la création du programme Jeunesse pour la paix en Afrique et l'institutionnalisation de la participation des jeunes aux processus décisionnels de l'Union africaine par l'intermédiaire d'un conseil consultatif qui dispose d'un budget et d'un mandat définis. Nous pensons que ces bonnes pratiques doivent être diffusées et partagées avec d'autres organisations régionales, l'ONU et d'autres partenaires stratégiques, en vue d'intégrer les principes du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité partout dans le monde.

De plus, nous sommes convaincus que les efforts déployés pour renforcer la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité peuvent s'inspirer de l'unité dont les trois membres africains du Conseil de sécurité font régulièrement preuve et de leurs engagements politiques cohérents, comme l'a souligné le Mozambique ce matin.

Les invitations faites aux hauts fonctionnaires de l'Union africaine pour qu'ils présentent des exposés au Conseil de sécurité sont des occasions importantes qui permettent d'obtenir directement des points de vue régionaux et sous-régionaux sur les questions qui touchent le continent, et elles doivent être plus nombreuses. Nous devons aussi redynamiser et renforcer régulièrement le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, un mécanisme qui permet des échanges fructueux entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

L'Union africaine et l'ONU sont des partenaires naturels, unis par des valeurs, des principes et des objectifs

communs. Par conséquent, l'ONU et ses États Membres ont beaucoup à gagner d'une coopération, d'une coordination et de concertations accrues avec l'Union africaine. Plus nos relations seront solides, plus les efforts que nous menons sur le terrain pourront être efficaces, aujourd'hui et à l'avenir.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie nos intervenants, le Représentant spécial du Secrétaire général Parfait Onanga-Anyanga, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed et M. Solomon Ayele Dersso de leurs exposés instructifs sur la manière de renforcer et d'améliorer la coordination et la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine.

Les États-Unis partagent l'avis du Secrétaire général, à savoir que des partenariats solides entre nos organes sont importants pour relever les défis mondiaux et régionaux qui découlent des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire et énergétique, des conflits, de la violence et du terrorisme. Cela inclut la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les institutions financières internationales doivent évoluer pour accélérer la réalisation de leur mission principale, qui est de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, tout en recentrant leurs efforts sur les défis internationaux.

L'Administration Biden-Harris a pris des mesures importantes pour augmenter le financement de la Banque mondiale et les ressources destinées aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Cela permettra d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et de mieux relever les défis interdépendants tels que les changements climatiques et la fragilité.

Nous saluons la collaboration entre l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, entre autres partenaires, en faveur de la prévention des conflits et de la médiation. Nous nous félicitons également des efforts visant à inclure les femmes, les jeunes, la société civile et d'autres parties prenantes dans les processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/629).

Les États-Unis sont profondément préoccupés par la tendance récente au recul démocratique en Afrique de l'Ouest et dans d'autres parties du continent. Nous réaffirmons notre volonté de travailler avec nos partenaires africains, notamment les dirigeants locaux et la société civile, les organismes régionaux et les gouvernements,

afin de soutenir les institutions démocratiques. Nous saluons et appuyons les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour trouver une solution qui préserve l'ordre constitutionnel au Niger.

Au Mali, nous nous inquiétons vivement de la montée de la violence qui a accompagné le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Le Mali a la responsabilité de faciliter le retrait en toute sécurité et de manière organisée de la Mission en coopérant pleinement avec l'ONU et en accordant la priorité à la sûreté et la sécurité des soldates et des soldats de la paix. Nous exhortons également l'ONU à traiter de manière prioritaire le retrait et l'élimination des équipements létaux et des munitions qui, s'ils sont saisis par des acteurs malveillants, ne feront que déstabiliser davantage le pays et la région.

En ce qui concerne le Soudan, les États-Unis se joignent à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à leurs partenaires pour demander aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide de mettre immédiatement fin aux combats, d'honorer les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, de respecter les droits humains et d'autoriser un accès humanitaire sans entrave. Le moment est venu pour la communauté internationale de se ranger aux côtés de l'Union africaine, de l'IGAD et de l'ONU pour exercer une pression collective sur les parties au conflit. Le Conseil de sécurité et tous les États Membres doivent appuyer plus activement les demandes de l'Union africaine et de l'IGAD en faveur d'un cessez-le-feu, d'un accès humanitaire et d'un retour à une transition démocratique. Nous espérons assister à une coopération plus poussée sur cette question entre l'Union africaine et l'ONU au Conseil de sécurité.

Les opérations régionales de paix restent l'un des outils les plus importants dont dispose la communauté internationale pour faire face aux crises nouvelles et émergentes, et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie continue d'apporter une contribution concrète à une Somalie plus stable et plus sûre. Parallèlement, le manque de financement prévisible et durable entrave l'exécution du mandat de ces missions, limitant ainsi leur capacité à tenir leurs promesses. C'est pourquoi les États-Unis sont déterminés à trouver un moyen, dans le cadre de paramètres appropriés, pour que les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres de l'ONU financent en partie les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le

Conseil de sécurité. Cet arrangement doit définir, dans le cadre des modalités de financement de l'Union africaine, les rôles respectifs de l'Union africaine, du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétariat. Il énoncerait les engagements et les responsabilités en matière de droits humains et définirait les caractéristiques précises du partage des charges financières. Nous attendons avec intérêt d'avoir d'autres occasions telles que celle-ci pour discuter plus avant de notre coopération et des voies à suivre. Les États-Unis continueront à soutenir une coopération étroite entre l'ONU, les organisations régionales comme l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour faire avancer la paix et la sécurité en Afrique.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs observations éclairantes.

Malte est convaincue que les partenariats solides entre l'ONU et les organisations régionales sont indispensables à un multilatéralisme efficace. Nous saluons le partenariat durable entre l'ONU et l'Union africaine, qui permet de travailler en synergie sur la médiation, la prévention des conflits et le maintien et la consolidation de la paix. Ces efforts sont la concrétisation de l'idée même de multilatéralisme en réseau auquel nous aspirons tous. Force est de constater que les interventions conventionnelles, même coordonnées, se sont souvent révélées inadaptées. Nous restons fermement convaincus que le respect des principes constitutionnels est essentiel, même dans les situations complexes où des démocraties naissantes sont aux prises avec des difficultés telles que la pauvreté, le terrorisme et des institutions défaillantes. Au Sahel en particulier, nous avons approfondi notre collaboration pour appeler à un retour rapide et sans délai à la gouvernance constitutionnelle, conformément aux échéances fixées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Avec l'Union africaine, nous nous sommes engagés à renforcer l'autonomie des femmes et nous continuons à appeler à leur participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité. Il est tout aussi important d'inclure et d'autonomiser les jeunes. Nous nous félicitons des activités menées par l'Union africaine pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Les missions de solidarité des dirigeantes africaines de la région des Grands Lacs dans le contexte du Soudan, ainsi que la mise en place d'un centre de crise tenu par des femmes assurer le suivi de la participation des femmes à la vie politique à l'occasion des élections

au Kenya, sont des exemples importants de solidarité interrégionale.

Malte appuie la Plateforme africaine sur les enfants affectés par les conflits armés. Nous nous félicitons de l'élaboration, avec le soutien de l'ONU, d'un programme de protection de l'enfance au sein du Département paix et sécurité de l'Union africaine. Dans le prolongement du plan stratégique triennal d'intégration de la protection de l'enfance, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de deux politiques essentielles, l'une sur la protection de l'enfance dans les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et l'autre sur l'intégration de la protection de l'enfance dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité. L'Afrique restant l'un des continents les plus durement touchés par les effets des changements climatiques, il est encourageant que l'on reconnaisse de plus en plus la nécessité évidente d'élaborer une réponse politique solide et coordonnée. Nous saluons la Stratégie et le Plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient, qui jettent les bases d'une action climatique à l'échelle du continent.

Les réunions consultatives annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont considérablement renforcé notre coopération au fil des ans. Les efforts conjoints que nous avons déployés à Addis-Abeba la semaine dernière ont permis d'accroître la coordination entre les deux organes, notamment en ce qui concerne les méthodes de travail. En l'état, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies nous fournit un cadre adéquat pour poursuivre nos avancées dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous plaidons en faveur d'un partenariat continu entre l'ONU et l'Union africaine, qui permettra à cette dernière de s'approprier les efforts de maintien de la paix sur le continent africain. Dans cette optique, le Conseil de sécurité devra bientôt adopter une décision en faveur d'un financement prévisible, durable et souple des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Comme cela a été discuté à Addis-Abeba, une occasion unique s'offre à nous d'avancer et de forger un consensus sur la question.

Pour terminer, l'ONU et l'Union africaine partagent de nombreux intérêts et préoccupations identiques. Nous devons nous appuyer sur les plus urgents d'entre eux pour dynamiser nos efforts communs. Collectivement, nous pouvons étoffer le contenu des interactions entre les deux organisations et leur insuffler un nouvel élan, dans l'intérêt de notre crédibilité et de la prospérité des générations futures.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Brésil d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et d'avoir dirigé, avec le Mozambique, la réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. J'ai salué, à cette occasion, l'adoption du communiqué conjoint du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité. Je tiens également à remercier le Représentant spécial Parfait Onanga-Anyanga et l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed de leurs exposés pertinents, ainsi que M. Solomon Ayele Dersso de sa contribution.

Ces dernières années, nous avons assisté à une évolution considérable des relations entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que des atouts respectifs des deux organisations. Je pense entre autres au Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine de 2017 pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et au Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La convergence croissante, un objectif partagé et une relation fondée sur une compréhension commune laissent présager des résultats encore meilleurs. Aujourd'hui, je voudrais faire trois remarques sur la manière dont le partenariat durable entre l'Union africaine et l'ONU pourrait être encore renforcé.

Premièrement, nous devons continuer à tirer les enseignements des succès obtenus par les organisations régionales. Au fil des deux dernières décennies, l'Union africaine a prouvé toujours plus qu'elle avait la volonté politique et l'engagement nécessaires pour relever les défis en matière de sécurité, notamment grâce à la diplomatie préventive et au déploiement d'opérations de soutien à la paix en Afrique. Les efforts déployés par l'Union africaine pour jouer un rôle plus important au niveau régional sont louables et doivent être encouragés. La prise en compte des voix et des points de vue régionaux est essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et sans l'adhésion de la région, il est difficile, voire impossible, que les efforts entrepris par l'ONU aboutissent à eux seuls.

La Somalie est un exemple frappant de la valeur intrinsèque que revêtent les partenariats au sein desquels l'ONU, l'Union africaine et les partenaires bilatéraux continuent de collaborer de manière constructive avec le Gouvernement fédéral somalien en vue de mettre en œuvre ses priorités en matière d'édification de l'État. Alors que l'Union africaine continue d'élargir son champ

d'action et ses partenariats, il est dans l'intérêt du Conseil de sécurité d'appuyer les engagements de l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité internationales et en tant que cause en phase avec les buts et les principes des Nations Unies.

Deuxièmement, la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doit être renforcée. Il ne doit pas s'agir d'une case à cocher chaque année. Elle doit plutôt consister en un dialogue permanent qui aborde non seulement les questions relatives à l'Afrique, mais aussi les questions qui préoccupent la communauté internationale, qu'elles soient thématiques ou concernent des pays spécifiques, sur lesquelles les points de vue de l'Afrique peuvent enrichir nos discussions. Elle doit également inclure des échanges plus réguliers avec des fonctionnaires de haut niveau de la Commission de l'Union africaine. À mesure que les organisations sous-régionales jouent un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix sur le continent africain, elles doivent devenir de véritables partenaires. Le partage d'informations pertinentes et d'évaluations opérationnelles peut aussi contribuer à l'élaboration de réponses efficaces de la part des deux Conseils. Dans le cadre des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité, nous reconnaissons que l'absence de ressources prévisibles, durables et souples empêche l'Union africaine d'exécuter son mandat de paix et de sécurité.

Le communiqué conjoint publié cette année à l'issue de la réunion consultative annuelle conjointe reconnaît également les difficultés financières persistantes auxquelles sont confrontées les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Conformément au communiqué, nous estimons qu'il est important que le Conseil de sécurité examine les moyens de rendre plus prévisible, durable et souple le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité en vertu de ses prérogatives au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous nous réjouissons à la perspective de participer, dans un esprit constructif, aux prochaines négociations sur cette question et espérons parvenir à un accord qui réponde aux besoins du moment.

Troisièmement, les deux Conseils doivent œuvrer de concert pour promouvoir les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique. Les discours de haine et l'extrémisme peuvent mener à l'escalade et à la propagation des conflits. En juin, le Conseil de sécurité l'a reconnu en adoptant à l'unanimité une résolution sur la tolérance et la

paix et la sécurité internationales (résolution 2686 (2023)). L'Agenda 2063 de l'Union africaine s'en fait également l'écho, étant donné que cette organisation poursuit sa lutte historique contre toutes les formes de racisme, de discrimination et d'intolérance. Pour réaliser des avancées significatives en ce qui concerne cet objectif commun, les deux organisations devront travailler à l'unisson et veiller à ce que ces cadres permettent à nos organisations de préserver la paix et la sécurité.

L'appui aux efforts de l'Union africaine est au cœur du Chapitre VIII de la Charte. Il s'agit d'une reconnaissance de la précieuse contribution de l'Union africaine à la paix et à la sécurité internationales et du rôle croissant qu'elle est appelée à jouer dans un monde de plus en plus polarisé. Pour leur part, les Émirats arabes unis s'emploieront à renforcer la coopération entre les deux organisations à l'appui de nos valeurs, buts et principes communs, et en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales pour tous et toutes.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Anyanga, l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Mohammed, ainsi que le Directeur général d'Amani Africa, M. Dersso.

Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres orateurs et oratrices pour exprimer notre profonde gratitude au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé lors de notre voyage à Addis-Abeba la semaine dernière. Les dossiers africains occupent une place importante dans les travaux du Conseil de sécurité. La réunion consultative annuelle conjointe nous a donné l'occasion d'explorer la manière dont nous devrions aborder ensemble les questions urgentes d'intérêt commun. L'adoption rapide du communiqué conjoint illustre la solidarité et la compréhension commune dont nous faisons preuve dans le cadre d'un ensemble d'objectifs partagés. Comme nous l'avons tous et toutes souligné lors de cette réunion et aujourd'hui encore, un partenariat solide entre l'ONU et l'Union africaine est de plus en plus une nécessité impérieuse pour relever plus efficacement les défis auxquels l'Afrique est confrontée. Des consultations étroites s'imposent entre les deux organes pour tous les conflits. Pour ce faire, il importe de mettre davantage l'accent sur les efforts de prévention, comme proposé dans le Nouvel Agenda pour la paix. Nous nous félicitons des contacts réguliers établis au niveau technique entre les deux secrétariats sur les

dossiers thématiques et spécifiques à certains pays, y compris la tenue d'un exercice d'analyse prospective sur la prévention des conflits.

Le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique nous donne une idée des efforts que nous déployons en étroite coordination avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il doit servir de cadre pour assurer le suivi de la position commune que nous avons exprimée dans le communiqué conjoint, y compris en ce qui concerne les méthodes de travail. Une coordination mensuelle plus structurée entre la présidence du Conseil de sécurité et celle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine devrait contribuer grandement à faciliter la poursuite du dialogue et de la coopération entre les deux Conseils. Le Japon est disposé à contribuer à la cristallisation de ce point en mettant à jour les documents y relatifs.

Nous nous félicitons des initiatives de paix régionales qui s'appuient sur un fort sentiment d'appropriation des efforts de prévention et de règlement des conflits sur le continent africain, ainsi que des activités de médiation. Une bonne compréhension de la singularité de chaque situation en Afrique et des approches élaborées en conséquence devraient être un avantage comparatif pour l'Union africaine et ses opérations de soutien à la paix.

La semaine dernière, nous avons à nouveau insisté sur l'importance d'un financement prévisible, durable et souple des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine au moyen de contributions provenant de l'Union africaine et de l'ONU. Comme nous l'avons déclaré à la séance du Conseil de sécurité tenue en mai sur cette question (voir S/PV.9329), le Japon soutient le principe de la création d'un mécanisme par lequel les opérations de paix de l'Union africaine, autorisées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pourraient être financées en partie au moyen des contributions statutaires de l'ONU, au cas par cas. Le Japon reste déterminé à poursuivre les consultations avec toutes les parties prenantes à cet égard.

L'Afrique est toujours en proie à des crises de la sécurité humaine causées par de multiples facteurs. Des partenariats étroits entre l'ONU et les organismes régionaux sont essentiels. Le Japon continue de jouer son rôle en appuyant les efforts internationaux et régionaux menés en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

La séance est levée à midi.